

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Johanne Ouellet](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d8dcf7df09df2187b6f1eaa3>

Date d'obtention : 2022-09-19 19:00:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un jeune vient faire un signalement, il est important de le soutenir avec une attitude ouverte et empathique. Par la suite, remplir la grille d'évaluation de l'incident afin de déterminer le début, la nature des faits, les intentions et l'étendue de l'événement. Vérifier quels jeunes sont au courant et "touchés" par l'événement. Les rencontrer et compléter la grille d'évaluation avec chacun. Demander de faire preuve de discrétion, en respect pour la victime et ceux impliqués. S'il y a doute que les actes sont de nature malveillantes ou criminelles, contacter sans délais les policiers et confisquer l'appareil de l'instigateur, sans faire la grille. Sinon, parler avec lui et communiquer avec les policiers. Contacter les parents du jeune instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Très réalistes. Ces situations mettent en lumière tous les éléments qui auraient pu poser problème lors d'un dévoilement et/ou des évolutions possibles suite à un signalement. Elles démontrent toutes les "directions" que peut prendre une situation de signalement (autres jeunes en cause, instigateur qui peut être la victime de quelqu'un d'autre, réseau plus complexe qu'initialement présenté, etc.). Je retiens qu'il est essentiel d'avoir des balises claires (rôles et limites de l'école et rôles des policiers). Je retiens l'importance de protéger l'intégrité physique et psychologique des victimes en ne cherchant pas à voir les photos + garder une attitude positive.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Parler au jeune instigateur pour obtenir sa version des faits et confisquer son appareil. Les réactions du jeune peuvent être imprévisibles. Il est certain qu'il risque d'être sur la défensive, vouloir accuser d'autres jeunes, brouiller certaines explications pour se déculpabiliser, réagir violemment etc. Particulièrement si c'est un récidiviste ou si son intention est malveillante. et que nous lui demandons de nous remettre l'appareil. À ce moment-là, il m'apparaît sécuritaire de faire cette rencontre avec un autre intervenant. Il devient primordial également de s'assurer que l'instigateur n'a pas d'intentions de vengeance envers les victimes.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf